



**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES
DECHETS MENAGERS**

ANNEE 2020

EDITORIAL

1/ Les indicateurs techniques

I. Présentation générale	
1. <i>Le territoire desservi</i>	1
2. <i>L'organisation du service déchets</i>	2
3. <i>Le financement du service déchets</i>	2
II. La prévention des déchets	
1. <i>Indice de réduction des déchets par rapport à 2010</i>	3
2. <i>Les actions de prévention</i>	4-6
III. La collecte des déchets : organisation	
1. <i>La précollecte</i>	6
2. <i>Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire</i>	7
3. <i>Les déchèteries</i>	7-8
4. <i>Evolution sur l'organisation de la collecte</i>	9
5. <i>Brigade Propreté</i>	9
IV. La collecte des déchets : bilan	
1. <i>Données générales</i>	10
2. <i>Tonnages collectés sur les points d'apport volontaire</i>	10-13
3. <i>Tonnages collectés en déchèterie</i>	14
4. <i>Service hors service public</i>	15
V. Le traitement des déchets	
1. <i>Les sites de traitement</i>	16
2. <i>Les tonnages traités sur notre territoire</i>	17

2/ Les indicateurs économiques et financiers

I. Modalités d'exploitation	
1. <i>L'organisation du service</i>	18
2. <i>Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises</i>	18
II. Compte de résultat de la compétence déchets	19-20
Conclusion et perspectives	21

Editorial

Cette année, marquée par une pandémie mondiale et ponctuée de nombreux confinements, a été une année pleine de défis. Les équipes du service environnement ont su s'adapter et assurer la continuité de nos services. Malgré un contexte délicat, nous avons su poursuivre notre engagement envers les habitants, appliquant une politique juste et pragmatique d'appui à la population dans la gestion et la réduction des déchets.

Toujours sur le podium en 2020, le Pays des Herbiers enregistre une production d'ordures ménagères bien inférieure (77 kg/hab.) aux moyennes du Département (139 kg/hab.) et du pays (255 Kg). Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2016, nous sommes heureux de constater que les efforts des habitants du Pays des Herbiers ont porté leurs fruits. Nous pouvons nous en féliciter ; mais nous ne devons relâcher ni notre attention, ni nos ambitions.

Nous menons une politique ambitieuse et volontariste qui se traduit par des actions concrètes permettant la réduction de nos déchets. Cette politique se traduit aussi par notre capacité à innover, à nous interroger et à nous réinventer.

Terre d'expérimentation, terre de défricheurs, le Pays des Herbiers est fier de se lancer des défis et de les relever : en partenariat avec des acteurs locaux nous mettons en place une offre « test » de bocaux et *lunch-box* consignés et ambitionnons d'ouvrir une *Ressourcerie* qui, permettant de réemployer des objets destinés aux déchèteries, favorisera l'économie circulaire. Au-delà des vertus environnementales évidentes, ces expérimentations sont aussi le moyen pour nous, de créer de nouvelles filières, génératrices d'emplois afin de continuer à faire la course en tête.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets présente, de manière synthétique, les activités du service environnement du Pays des Herbiers, pour l'année 2020.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de l'intercommunalité : www.paysdesherbiers.fr

Vous en souhaitant une bonne lecture,



Jean-Louis LAUNAY

Vice-président de la Communauté de communes
du Pays des Herbiers
en charge de l'environnement



Véronique BESSE

Présidente de la Communauté de communes
du Pays des Herbiers

1 / Les indicateurs techniques

I. Présentation générale

1. *Le territoire desservi*

La Communauté de communes du Pays des Herbiers est constituée de 8 communes :

- Beaurepaire
- Les Epesses
- Les Herbiers
- Mesnard la Barotière
- Mouchamps
- Saint Mars la Réorthe
- Saint Paul en Pareds
- Vendrennes



8 communes

30 572 habitants* dont 16 135 aux Herbiers









25 000 ha de superficie

** Population légale DGF 2020*

2. Organisation du service déchets

La Communauté de communes exerce uniquement la compétence collecte.

La compétence traitement des déchets a été transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis le 1^{er} janvier 2003.

	COLLECTE	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Ferraille, carton, DEEE, DDS, DEA...
Compétence CCPH	Apport volontaire						
	Déchèterie						
Compétence TRIVALIS	Transfert	Centre de transfert départemental de St Prouant	Centre de transfert départemental des Herbiers	Centre de transfert départemental de St Prouant	Centre de transfert départemental de St Prouant	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat
	Traitement / Valorisation	ISDND* Tallud Ste Gemme	Centre de tri départemental : Vendée Tri Filière de recyclage	Usine de recyclage La Grande Couronne près de Rouen	Saint Gobain Chateaubernard (16)	Filière agricole	Filières de traitement

*ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

3. Le financement du service déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le service déchets est principalement financé par la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères (REOM).

II. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100.

L'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2010-2020
Ordures ménagères	100	100	104	106	108	89	49	44	45	44	47	-53%
Emballages	100	106	106	109	122	131	180	237	272	274	293	193%
Papier	100	106	95	90	89	93	89	82	84	80	75	-25%
Verre	100	96	97	102	109	115	121	127	132	134	147	47%
TOTAL OMA	100	100	102	104	107	96	73	74	77	76	81	-19%
Déchèterie	100	91	110	111	104	111	134	148	142	141	145	45%
Total déchets (OMA + déchèterie)	100	97	105	107	105	102	97	103	103	102	106	6%
Total déchets hors gravats	100	99	106	109	107	102	98	104	102	102	108	8%

Malgré une réduction très importante de 19 % des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA), la production totale des déchets a augmenté légèrement de 6% depuis 2010.

La mise en place de la redevance incitative en 2016, puis l'extension des consignes de tri en 2017 ont conduit à une hausse très importante des tonnages d'emballages (+193%) et du verre (+47%). Les tonnages en déchèteries ont aussi fortement augmenté (+45%). Cette dernière est notamment liée aux augmentations des tonnages des déchets verts ainsi que des gravats.

Enfin, on peut constater que les indices stagnaient depuis 2-3 ans, l'année 2020 est marquée par de légères augmentations sauf pour le papier, qui diminue progressivement.

2. Les actions de prévention

Les animations en milieu scolaire

Des animations scolaires sont proposées aux écoles primaires sur différents thèmes : l'importance du geste de tri, le recyclage, le compostage et la prévention des déchets. Ces animations sont réalisées par les ambassadeurs du tri de Trivalis. En raison de la crise sanitaire Covid-19, aucun enfant du territoire n'a pu être sensibilisé en 2020.

En 2020, aucun enfant n'a été sensibilisé.

Le compostage individuel

Des composteurs sont mis à disposition des foyers, moyennant une participation financière de 10€.

En 2020, 232 composteurs ont été distribués.

Depuis le lancement de l'opération, en 2006, **5 535 composteurs** ont été mis à disposition.

Le compostage collectif

Le compostage collectif n'a pas connu d'évolution en 2020.

Pour rappel en 2016, deux pavillons de compostage de 5m³ ont été installés à la résidence de la Demoiselle et au parc du Landreau. Victimes de leur succès, les pavillons, arrivant à saturation, ont été remplacés par des installations plus grandes (10m³) en septembre 2018. Un des pavillons 5m³ a été transféré sur un nouveau site de compostage collectif à la résidence des Alouettes aux Herbiers en fin d'année 2018.

Ces trois sites sont accessibles lors de permanences tenues par des bénévoles. Ils permettent d'offrir une solution de compostage aux habitants ne disposant pas d'espace extérieur individuel.

En 2016, des composteurs individuels ont également été installés aux Prés de Victor pour les résidents du quartier.



Pavillon de compostage au parc du Landreau

La collecte des coquilles d'huîtres

Pour la 8^{ème} année consécutive, le Pays des Herbiers a mis en place la collecte des coquilles d'huîtres, du 18 décembre 2020 au 13 janvier 2021.

Des bacs de collecte ont été installés dans chaque commune pendant ces 4 semaines, ce qui a permis de collecter **15 tonnes de coquilles d'huîtres, soit 2 tonnes de moins que l'année précédente (17 tonnes)**

Aussi, pour continuer toute l'année à pouvoir alléger le poids de sa poubelle d'ordures ménagères en triant ses coquillages, des bacs sont mis à disposition gratuitement à l'entrée de chaque déchèterie (avant les barrières). 1/3 du tonnage est ramassé pendant l'année, soit environ 5 tonnes.

L'ensemble de ces coquilles est ensuite envoyé à l'entreprise Baty Recyclage située à la Ferrière, qui les recycle pour une utilisation en tant qu'amendement.



Accompagnement des associations

Le Pays des Herbiers accompagne les organisateurs de manifestations dans la gestion de leurs déchets. Des bacs de tri sélectif sont mis à disposition gratuitement, ainsi que des supports de communication pour les associations.

En 2020, **6 associations** ont été accompagnées pour réduire les déchets et améliorer le tri. En raison de la crise sanitaire du Covid-19, de nombreux évènements ont été annulés. En 2019, 54 associations avaient bénéficié de ce service.

III. La collecte des déchets : organisation

1. **La précollecte**

La précollecte constitue l'étape entre le moment où l'utilisateur a produit ses déchets et le moment où ceux-ci sont pris en charge par la collectivité.

Pour aider les usagers à trier leurs déchets, les moyens mis à disposition sont :

Pour les emballages : des sacs de précollecte



En 2019, des nouveaux sacs de pré-collecte ont été proposés aux usagers en plus des grands sacs. Ces petits modèles sont adaptés au format des ouvertures des points d'apport et permettent, grâce à la poignée passe-main sous le sac, de vider directement dans le conteneur, sans manipuler les déchets à la main.



Pour le verre et le papier : des modules bacs



2. Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

L'ensemble de la collecte des déchets ménagers est réalisé en régie.

L'arrêté préfectoral n°14-DRCTAJ/1-645 du 10 décembre 2014 permet à la Communauté de Communes de disposer d'une dérogation à l'article R.2224-24 du code général des collectivités territoriales en matière de collecte en porte à porte pour les zones agglomérées et en matière de fréquence de collecte. Cette dérogation a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2021 par arrêté n°20-DRCTAJ/1-65 du 4 février 2020.

Sur le territoire, la collecte des déchets se fait uniquement en points d'apport volontaire. La fréquence de collecte est de 8 à 15 jours selon la vitesse de remplissage.

	OMR	Emballages	Verre	Papier	Déchèterie	Textile
Contenant	Conteneurs semi enterrés ou enterrés	Conteneurs semi enterrés ou enterrés	Colonnes aériennes ou conteneurs semi enterrés	Colonnes aériennes ou conteneurs semi enterrés	Bennes	Bornes
Quantité	405 conteneurs	400 conteneurs	74 colonnes	61 colonnes	5 déchèteries	36 bornes
Population	29573	29573	29573	29573	29573	29573
Ratio contenant/habitant	1 pour 73	1 pour 74	1 pour 400	1 pour 485	1 pour 5915	1 pour 821

Citéo (fusion d'Eco Emballages et Eco Folio) recommande 1 PAV verre ou papier pour 500 habitants. Eco TLC préconise une borne textile pour 2000 habitants, ce qui est respecté sur le territoire. Aussi, l'ensemble du parc du Pays des Herbiers est donc conforme aux recommandations permettant l'obtention de subventions des Eco organismes.

Pour les déchèteries, il n'existe pas de ratio équipement/habitant mais plutôt une répartition géographique : 1 déchèterie à moins de 15-20 km de chaque usager. De par l'implantation de ses 5 déchèteries, la situation de la collectivité est bien en deçà de cet indicateur.

3. Les déchèteries

Le Pays des Herbiers compte 5 déchèteries accessibles à tous les habitants du territoire : Beaurepaire, Les Epesses, Les Herbiers, Mouchamps et Vendrennes. La gestion des déchèteries a été confiée en prestation de service, à l'entreprise Brangeon Environnement.



Les habitants de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers peuvent accéder aux déchèteries via un système de contrôle d'accès.

Pour les foyers, douze passages annuels sont inclus dans l'abonnement de la redevance incitative, dans la limite de 1m³ maximum de déchets par passage.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon la nature et le volume des déchets apportés en déchèterie.

L'accès est interdit aux tracteurs agricoles et aux véhicules de plus de 3.5 tonnes.

Les déchets acceptés en déchèterie sont :

- | | | |
|----------------------|------------------------|----------------------|
| - plastiques souples | - bois | - carton |
| - déchets ultimes | - déchets valorisables | - polystyrène |
| - végétaux | - ferraille | - verre |
| - papier | - plaques de plâtre | - DEEE |
| - mobilier | - plastiques rigides | - cartouches d'encre |
| - gravats | - déchets dangereux | - radios |

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivants :

		Déchèterie de Beurepaire	Déchèterie des Epesses	Déchèterie des Herbiers	Déchèterie de Mouchamps	Déchèterie de Vendrennes
LUNDI	MATIN	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00
	APRES MIDI		14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	
MARDI	MATIN					
	APRES MIDI			14h30 à 17h30		
MERCREDI	MATIN			9h00 à 12h00		
	APRES MIDI			14h30 à 17h30		
JEUDI	MATIN					
	APRES MIDI			14h30 à 17h30		
VENDREDI	MATIN	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00
	APRES MIDI		14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	
SAMEDI	MATIN	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00
	APRES MIDI		14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	

4. Evolution de la collecte

En 2016, la redevance incitative a été mise en place entraînant une chute des tonnages des ordures ménagères et une augmentation des emballages. En conséquence, les tournées de collecte ont été complètement réorganisées.

2017 a été l'année de la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages. Les tournées de collecte ont été de nouveau réorganisées. Pour faire face au surcroît des tonnages d'emballages, certains conteneurs sont aujourd'hui collectés deux fois par semaine.

Depuis 2018, les tournées n'ont pas eu besoin d'être de nouveau optimisées même si un suivi régulier des dépôts dans les conteneurs est réalisé pour maintenir un service de qualité tout en maîtrisant les coûts.

5. Brigade Propreté

En 2019, **un agent responsable de la propreté** des points de collecte des déchets a été recruté. Ses missions principales sont d'accompagner les communes sur la problématique des dépôts sauvages, d'installer et de suivre les appareils de surveillance et de réaliser une base de données pour recenser les logements sans carte et palier ce phénomène.

La Communauté de Communes s'est dotée **de 20 appareils photographiques** pour aider les municipalités sur cette problématique.

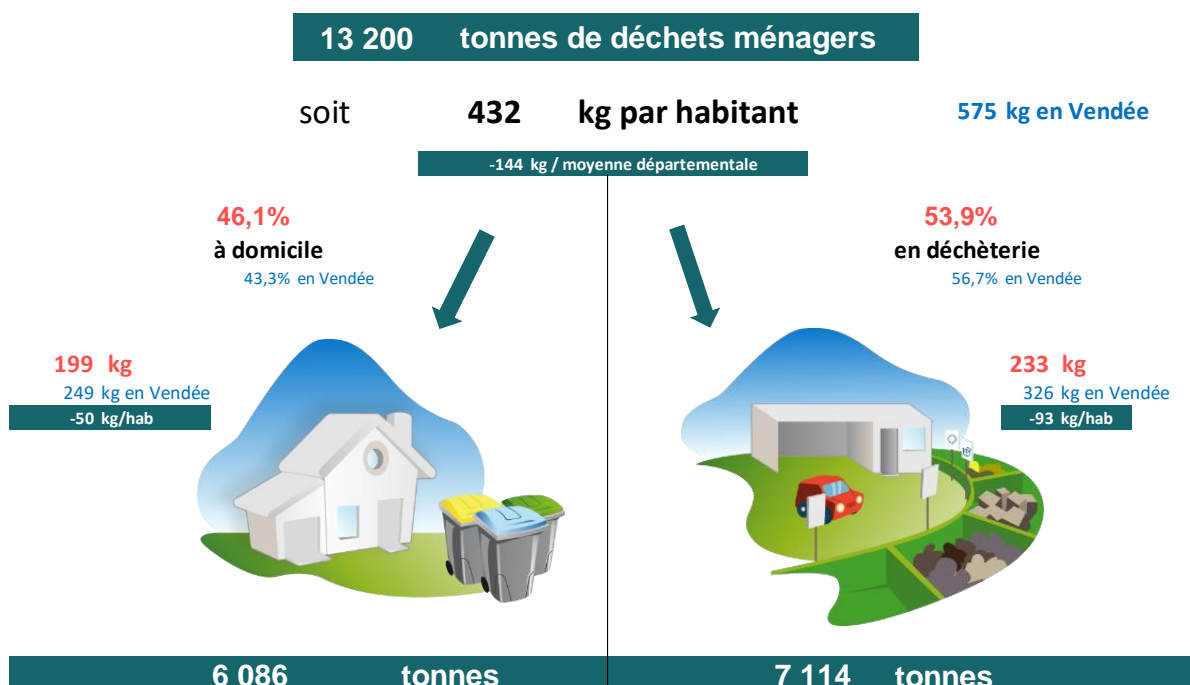
IV. La collecte des déchets : bilan

1. *Données générales*

En 2020, **13 200** tonnes de déchets ont été collectées contre 12 631 tonnes en 2019.

Comparée à 2019, l'année 2020 est marquée par les tendances suivantes :

- Une diminution des tonnages papier -6 % (- 40 tonnes)
- Une augmentation du verre + 10% (+ 139 tonnes)
- Une augmentation de feraille +17% (+ 569 tonnes)



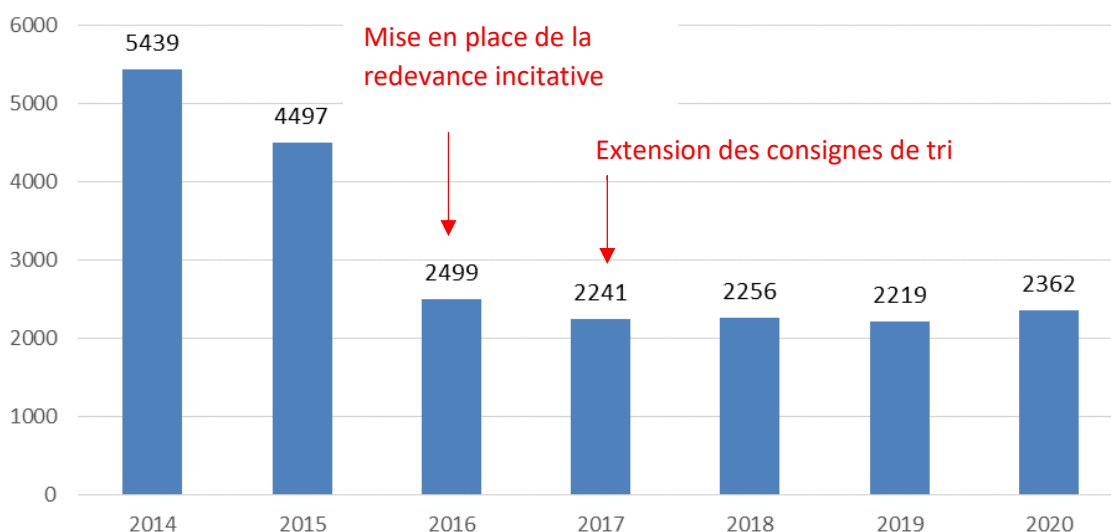
2. *Tonnages collectés sur les points d'apport volontaire*

Les ordures ménagères

En 2020, 2 362 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire.

Après une forte chute des tonnages en 2015 et 2016 (- 55.6%), due au passage à la redevance incitative, puis -10% entre 2016 et 2017 due à l'extension des consignes de tri, la quantité d'ordures ménagères collectée a légèrement augmenté en 2020 (+ 6.4% par rapport à 2019) .

Evolution des tonnages ordures ménagères



En 2020, **77.3 kg** d'ordures ménagères résiduelles par habitant ont été collectées.

Pays des Herbiers	Vendée	France
77.3 kg/hab	139 kg/hab	255 kg/hab

La production d'ordures ménagères sur le territoire du Pays des Herbiers est bien inférieure aux moyennes départementale et nationale.

La collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

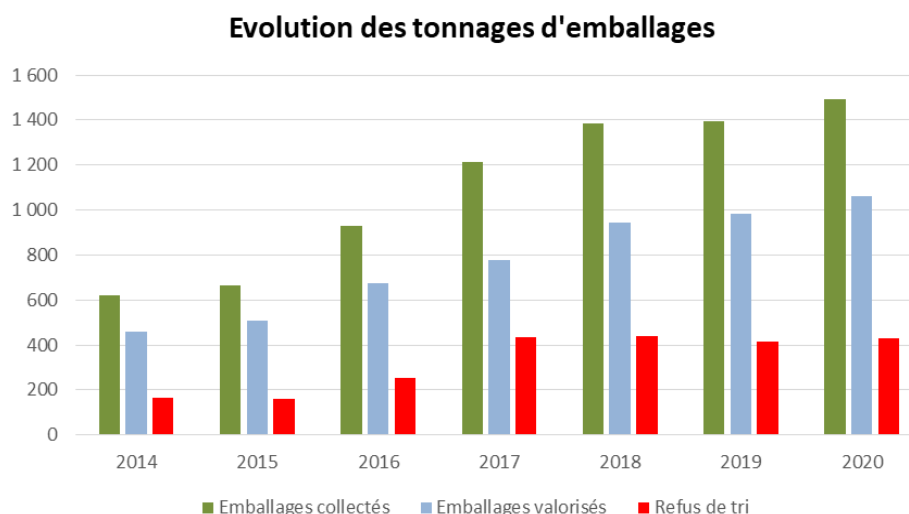
- les emballages
- les bouteilles, les bocaux et les flacons en verre
- le papier : journaux, revues, magazines, enveloppes avec ou sans fenêtre...

En 2020, **3 724** tonnes de ces matériaux ont été collectées sur l'ensemble du territoire.

Les emballages

400 conteneurs semi enterrés ou enterrés sont dédiés aux emballages. Les dépôts des usagers se font en vrac, libre et illimité.

Tous les conteneurs sont collectés une fois par semaine, voire deux fois par semaine pour certains.



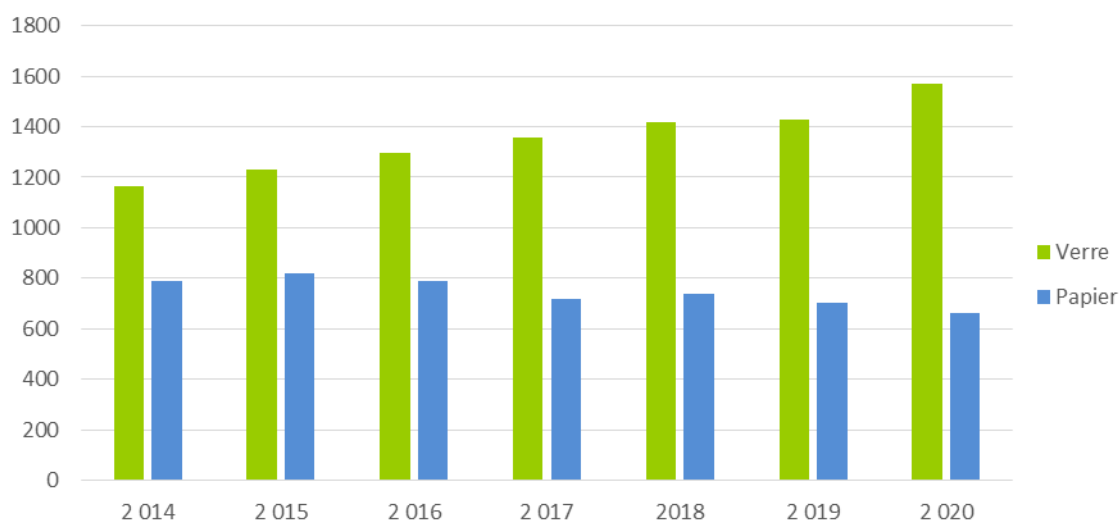
Entre 2014 et 2020, les tonnages d'emballages collectés ont augmenté de 42%. Ceci est dû notamment à la mise en place de la redevance incitative puis de l'extension des consignes de tri sur le territoire.

Entre 2019 et 2020, les tonnages d'emballages collectés ont augmenté (+7%) ce qui implique une augmentation des emballages valorisés (+ 8%) ainsi que les refus de tri (4%).

Le papier et le verre

61 colonnes ou conteneurs pour le papier et 74 pour le verre sont répartis sur le territoire. La collecte est réalisée de manière hebdomadaire, ou tous les 15 jours, selon les secteurs.

Evolution des tonnages du verre et du papier



Entre 2014 et 2020, les tonnages de verre ont augmenté de 35%, et de 10% entre 2019 et 2020. A l'inverse, les tonnages de papier ont baissé de 16% entre 2014 et 2020, et de 6% entre 2019 et 2020.



Déchets triés

122 kg
109 kg en Vendée

Emballages

48,8 Kg
39,2 Kg

Papiers

21,7 Kg
20,4 Kg

Verre

51,3 Kg
49,6 Kg en Vendée

3. Les tonnages collectés en déchèterie

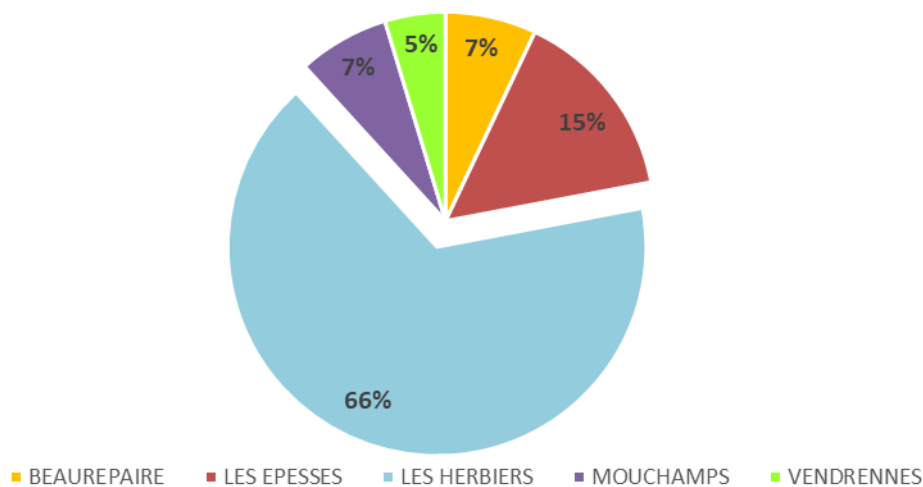
Au total, **7 114 tonnes** ont été collectées en déchèterie en 2020.

ANNEES	2020		2019		Evolution
	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	
TOTAL Déchèterie	7114	232,70	6884	232,78	3,34%
TOTAL Déchèt.hors déchets verts	4544	148,63	4530	153,18	0,31%
Déchets Verts	2570	84,06	2354	79,61	9,17%
Cartons industriels	272	8,90	293	9,92	-7,26%
Ferrailles	305	9,98	264	8,93	15,56%
Bois	380	12,43	390	13,18	-2,48%
Déchets ultimes	1158	37,88	1131	38,23	2,41%
Gravats	1083	35,42	1168	39,49	-7,26%
Déchets diffus spécifiques	93	3,06	92	3,11	1,65%
Déchets d'équipement électriques	260	8,50	251	8,50	3,40%
Plastiques rigides	136	4,45	136	4,59	0,18%
Plastiques souples	9	0,29	9	0,29	3,81%
Polystyrène	6	0,20	7	0,22	-8,26%
Amiante	10	0,33	15	0,51	-33,95%
Ameublement	718	23,49	683	23,10	5,10%
Plaques de Placo Plâtre	77	2,52	73	2,48	4,88%
Métaux non ferreux	19	0,62	18	0,62	3,37%

Entre 2019 et 2020, les tonnages ont augmenté de 3.34% (soit +230 tonnes), avec :

- une baisse du tonnage des cartons 7.26 % (- 21 tonnes),
- une baisse du tonnage de gravats de 7.26% (- 85 tonnes),
- une baisse du tonnage de l'amiante car une collecte a été effectuée et non deux comme habituellement de 33.95% (-5 tonnes),
- une augmentation du tonnage de la ferraille de 15.56% (+ 41 tonnes),
- une augmentation du tonnage d'ameublement de 5.10% (+35 tonnes),
- une augmentation du tonnage des déchets verts de 9.17% (+ 216 tonnes).

Répartition des tonnages entre les déchèteries



Sur les 4 515 tonnes collectées (hors déchets verts, amiante et métaux non ferreux) au niveau intercommunal, la déchèterie des Herbiers a reçu 2 956 des tonnages sur l'année 2020, soit **66% du gisement**.

4. Service hors service public

36 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés sont mis à disposition par le Relais et la Croix Rouge.

En 2020, 191 tonnes de textiles ont été collectées, soit une baisse de 15% par rapport à l'année 2019 (224 tonnes).

V. Le traitement des déchets

1. *Les sites de traitement*

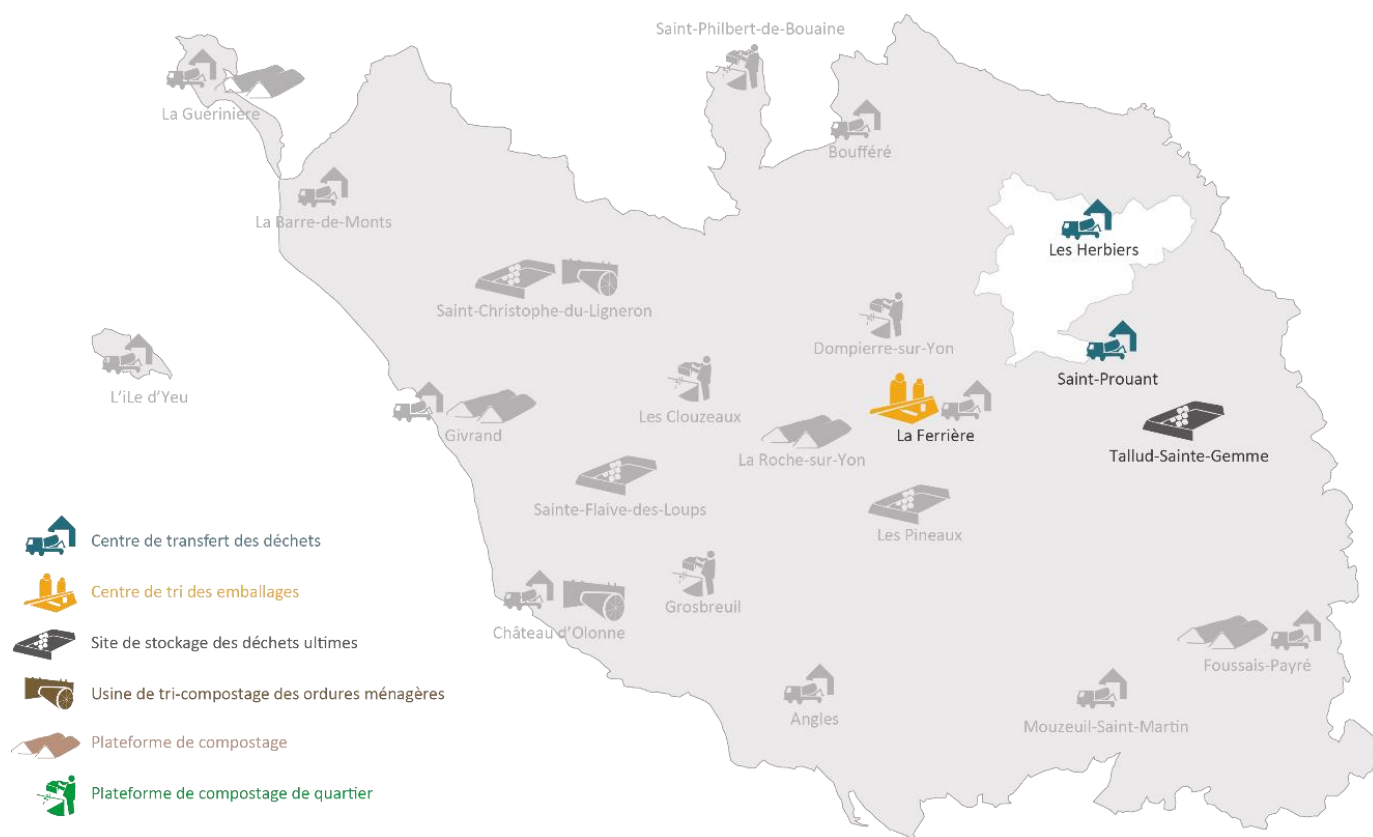
Pour les ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées sont stockées sur le site de transfert à Saint Prouant pour être ensuite enfouies au centre de stockage de Tallud Ste Gemme.

Pour la collecte sélective

Les emballages sont stockés au centre de transfert des Herbiers pour être ensuite transférés vers le centre de tri départemental *Vendée Tri* à La Ferrière.

Les déchets papier et verre sont entreposés au centre de transfert de Saint-Prouant.

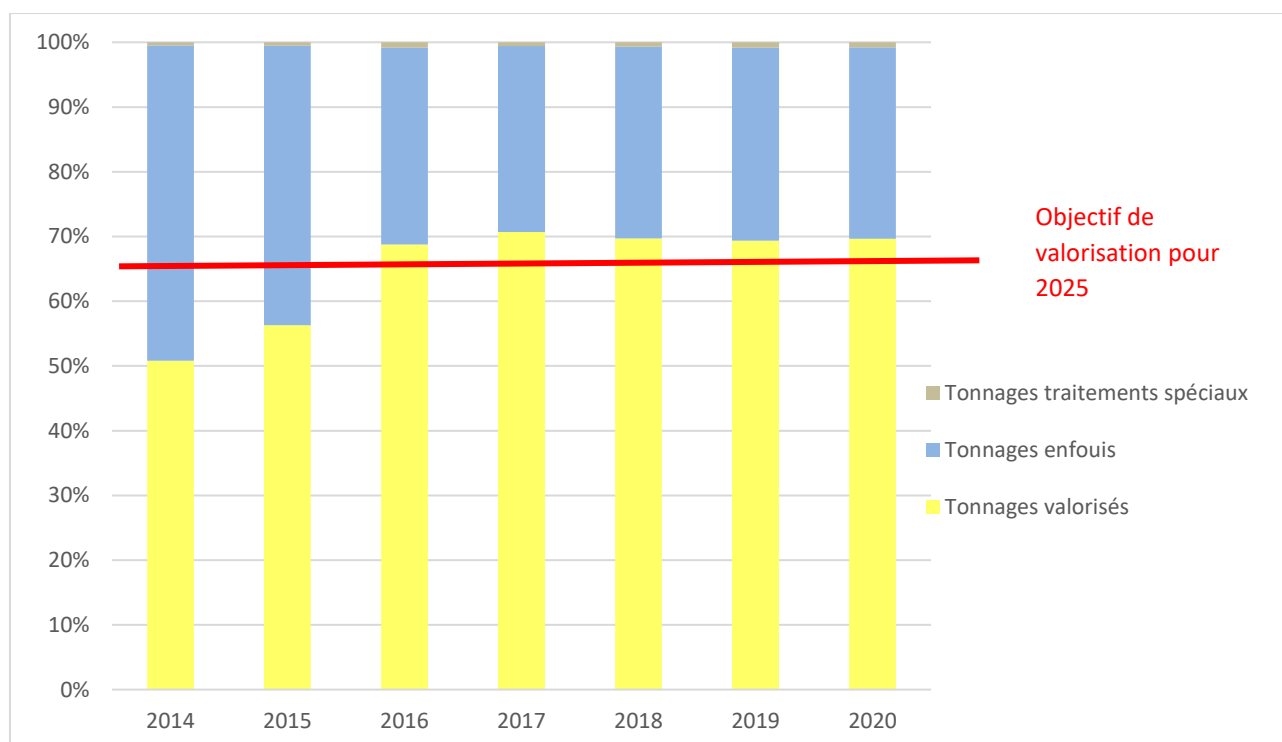


Localisation des unités de traitement en Vendée

2. Les tonnages traités sur le territoire

Entre 2014 et 2020, on observe une forte réduction de l'enfouissement (61%) grâce à la chute des tonnages d'ordures ménagères résiduelles. A l'inverse, les tonnages valorisés ont augmenté de 29%.

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valorisation collecte sélective	2 411	2 558	2 761	2 851	3099	3114	3292
Valorisation déchèteries	4231	4562	5544	6170	5921	5646	6026
Sous total valorisés (en T)	6642	7120	8306	9021	9020	8760	9318
Ordures ménagères résiduelles	5 439	4 497	2 499	2 241	2256	2219	2362
Refus de tri	164	159	254	436	442	414	432
Déchets ultimes	768	802	919	993	1136	1131	1158
Sous total élimination (en T)	6371	5458	3672	3670	3834	3764	3952
DMS, amiante...	63	67	100	74	84	107	104
Sous total traitements spéciaux (en T)	63	67	100	74	84	107	104
TOTAL (en T y compris textile)	13076	12645	12078	12765	12938	12631	13374



Depuis 2016, le taux de valorisation dépasse les 65% requis par les objectifs de la loi sur la Transition Énergétique à l'horizon 2025. Le taux de valorisation atteint même les 70% depuis 2017.

2/ Les indicateurs économiques et techniques

I. Les modalités d'exploitation

1. L'organisation du service

	OMR	Emballages	Papier	Verre	Déchèteries
Collecte	Apport volontaire 405 PAV Régie	Apport volontaire 400 PAV Régie	Apport volontaire 61 PAV Régie	Apport volontaire 74 PAV Régie	5 déchèteries Prestataire : Brangeon environnement
Transport	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis
Traitement	ISDND géré par Trivalis	Vendée Tri géré par Trivalis	Valorisation	Valorisation	Divers traitements gérés par Trivalis

2. Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

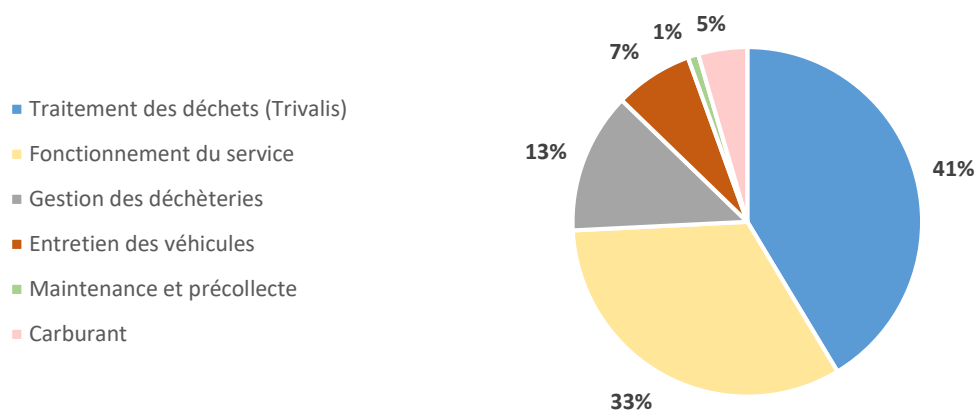
Prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée	Montant annuel de la prestation	Echéance
Brangeon Environnement	Gestion des déchèteries et de l'écocyclerie	Marché public	1 an à compter du 1/10/2020 renouvelable 3 fois	229 500 € HT	30/09/2021
ETICOL (anciennement TERCOL)	Gestion des transferts des données relatives aux équipements de contrôle d'accès	Marché public	3 ans à compter du 09/10/2017 renouvelable 3 fois	29 250 € HT	08/10/2023

II. Compte de résultat de la compétence déchets

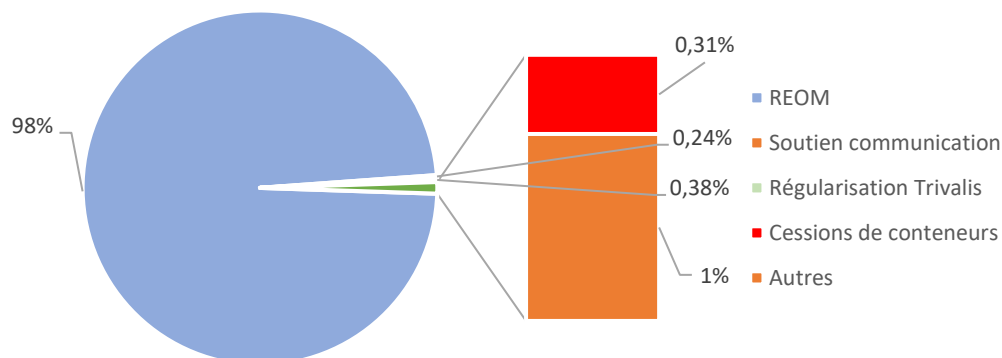
SECTION FONCTIONNEMENT

98% des recettes de fonctionnement proviennent de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Répartition des charges



Répartition des produits

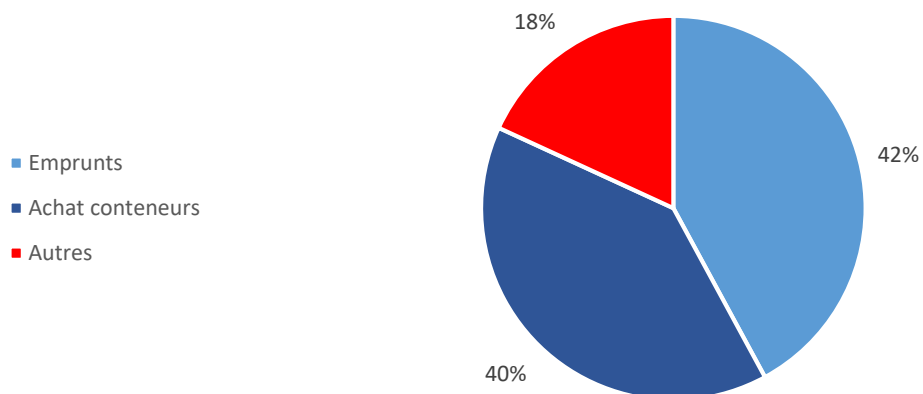


Résultats de fonctionnement 2020 :

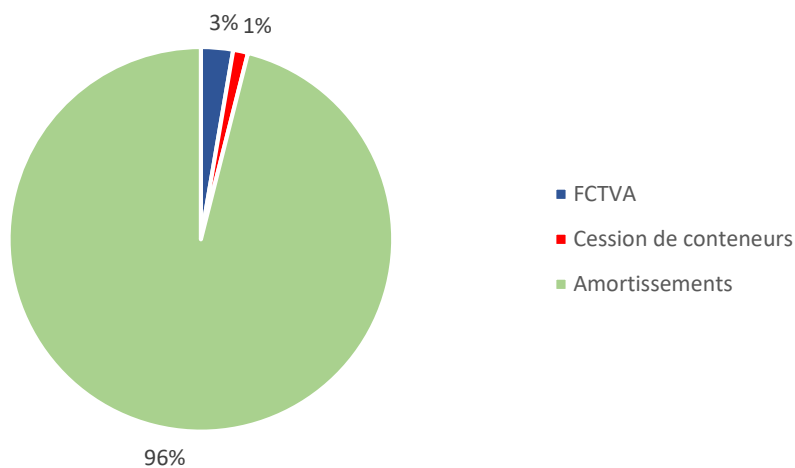
Recettes :	2 324 726.24	€
Report N-1 :	1 698 682.93	€
Dépenses :	- 1 771 020.75	€
Dotation aux amortissements :	- 584 190.80	€
Résultat :	1 668 197.62	€

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Résultats d'investissement 2020 :

Recettes :	600 371.98 €
Report N-1 :	600 087.03 €
Dépenses :	- 373 505.67 €
Résultat :	826 953.34 €

Conclusion et perspectives

L'année 2020 est marquée par de légères augmentations de tonnages de certains flux. En revanche le flux papier diminue progressivement avec l'aire numérique.

L'évolution des coûts de traitement répercutés par le syndicat départemental appelle à une vigilance en raison du cours des coûts de reprise des matières, de l'augmentation des diverses taxes telles que la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) ou la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers). Cette évolution peut engendrer un impact sur la grille tarifaire de la redevance.

Le flux déchèterie apparaît comme celui où la marge d'amélioration est la plus grande en raison du développement des 3 R : *emploi, réparation, recyclage*. A cet effet, un projet de ressourcerie est en cours de réflexion sur le territoire.

Les perspectives pour l'année 2021 seront dans la continuité de 2020, à savoir :

- renforcer l'amélioration du taux de recyclage en luttant contre les erreurs de tri et en développant le volet « prévention » ;
- intensifier la lutte contre les dépôts sauvages (identification des foyers sans carte, mise en place de dispositifs de surveillance...)
- renforcer le compostage individuel ainsi que le compostage collectif.



COMMUNAUTE DE COMMUNES

SERVICE REDEVANCE INCITATIVE

CTM-CTI
rue de la Guerche
85500 LES HERBIERS

0 800 115 160

redavance@paysdesherbiers.fr
www.paysdesherbiers.fr

